



Réunion du comité directeur - visioconférence – du 30 avril 2026

**Présents :**

BESACE Marcelle, BOUCLET Philippe, BOUTRELLE Sylviane, CAENEVET Peggy, CARTON Patricia, DELEEST Pierre, DEVINCKE Taylor, FOULON Paul, HUBERT Claudine, IKET Thomas, LAVERNHE Jean-Claude, MARTEL Marc, MERCIER Maryline, NEVERS Sophie, ROUX Hervé.

**Excusés :**

BOILEAU Francis, LEFEVRE Jean-Luc, SEROUYA Robert, VERA Bernard.

**Invité :**

FRANÇOIS Bertrand.

**Accueil du président :**

Ouverture de la réunion en visioconférence à 19h00

Point sur les licences, 6951 licenciés à ce jour, pour 7196 à la même période A-1. Soit écart de 245.

Nous sommes en dessous de l'année dernière mais l'effet JO retombe un peu.

L'objectif est de passer les 7000 licenciés.

Beaucoup d'informations sur le fonctionnement de la FFTA nous arrivent. Sur le côté sportif, par Xavier Veray, sur le prévisionnel pour l'année prochaine.

Information sur le fonctionnement des pôles espoirs en adéquation avec le PSF (Parcours Sportif Fédéral) de la FFTA. Inscrits dans le projet fédéral ces pôles touchent des subventions.

Les présidents de comités régionaux ayant des pôles espoirs ont été réunis et informés sur la réouverture du pôle de Nantes.

Ce qui est à l'origine de sa fermeture est la décision du conseil régional des pays de Loire de cesser toutes subventions dédiées aux sports et à la culture en général.

De ce fait le pôle disposant pourtant de belles infrastructures dédiées au tir à l'arc au sein du CREPS a dû fermer.

Un dossier a été monté et présenté par la fédération auprès de la fondation Easton qui a répondu en début d'année en allouant un budget à hauteur de 450.000 € sur 3 ans.

Le recrutement de l'encadrement a été lancé.

Sur cette enveloppe la fédération a décidé d'allouer 200.000€ au pôle de Nantes et plus particulièrement pour le salaire du responsable du pôle. Cette répartition provoque un mécontentement de la part des autres régions car seul une enveloppe de 60.000€ leur sera répartie sur les trois restantes.

Soit 10.000 € par an pour Compiègne.

A noté que le pôle de Compiègne touche 17 000€ de la part de l'ANS via la FFTA ainsi que les subventions régionales. La fédération a précisé que la réouverture de Nantes ne doit pas impacter son budget global.

Le président de PACA, va demander une réunion de présidents à président, estimant que le partage n'est pas satisfaisant. Les présidents de région gérant les pôles comptent bien manifester leur insatisfaction.

Effectif des pôles Espoirs :

- Le pôle Ile de France 4 jeunes,
- Boulouris 8 jeunes,



## Réunion du comité directeur - visioconférence – du 30 avril 2026

- Compiègne 12 jeunes plus 2 jeunes venant de Nantes. La fermeture ayant pris effet dès la décision du CTTA Pays de Loire.
- Philippe nous informe que le minibus du pôle de Compiègne est arrivé. Question que faire de l'ancien ?
- Sont coût est d'un peu moins de 40000 € comprenant le kit handicapé. Sont amortissement est lissé sur 5 ans, il en coutera moins de 8000 euros sur le budget 2026.

### Commission calendrier :

La fédération a pris la décision de céder aux régions la gestion du calendrier des compétitions. De ce fait une nouvelle commission calendrier a été constituée.

Composition :

- Le président du CR
- Le secrétaire
- Le secrétaire adjoint
- Les présidents de département
- La PCRA
- Le président de la commission sportive
- La présidente de la commission sportive parcours.

La commission a travaillé notamment sur la base d'un règlement type proposé par la fédération. Ce règlement est disponible sur le site du comité régional.

Plusieurs réunions ont eu lieu qui ont permis de mettre un règlement en place.

Plusieurs problèmes restent à régler.

Les paramétrages restent à saisir pour ouvrir le calendrier ce sera fait avant le 5 mai.

L'ouverture aux clubs se fera à partir du 6 Mai 2026.

Dans un premier temps, les paramétrages du tir à 18m seront effectués et seront suivis des tirs des parcours et des autres disciplines.

Le délai de dépôt d'une compétition est de 30 jours mais ce délai semble court. Il est proposé de passer à 90 jours. Cela laisse plus de temps pour les préparatifs comme la recherche des arbitres.

- Répartition paiement : gratuit
- Pénalité : 100€ pour une annulation de compétition. Chaque cas sera étudié par le président.
- Date d'arrêt des championnats régionaux et départementaux : en attente de précisions

\* Mise en fonction à partir du 6 Mai 2026.

Ce sera une charge de travail supplémentaire pour le Comité Régional.

Les compétitions loisirs sont soumises à l'accord des comités départementaux et du comité régional, mais il n'y a pas de date limite ni de pénalités.

Le règlement est soumis au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Il est noté que le règlement peut être modifié par la suite.

Le président fait remarquer qu'il y a eut un travail important fourni par la commission – plus particulièrement par notre secrétaire général accompagné de son adjoint.



Réunion du comité directeur - visioconférence – du 30 avril 2026

Communication :

Modernisation du site du Comité Régional,  
Il y a un décalage entre le calendrier officiel de la région et le calendrier qui apparaît sur le site.  
Il est constaté que des mandats ne sont pas envoyés pour apparition sur le calendrier.  
Le problème est que le calendrier présent sur le site du comité régional est celui qui a été validé en début de saison hivernale et estivale. De ce fait, les modifications de compétitions n'apparaissent pas sur le site.  
Taylor nous a envoyé des captures d'écran du futur site internet. Une réunion de présentation va être mise en place.

Les distinctions fédérales

Le président du Comité Régional doit valider toutes les demandes. Il est précisé que les présidents des Comités Départementaux doivent valider ces demandes également.  
Résultat : 16 demandes et un refus sur la saison.

Informations sur la gestion des résultats par IANSEO

Résult'arc va continuer à exister mais il n'évoluera plus. Nous allons devoir passer sur IANSEO.  
La FFTA a demandé de trouver des formateurs pour chaque région.

**Création de l'équipe des formateurs IANSEO**

Trois personnes impliquées sont volontaires pour assurer cette fonction :

- Alexandre Garot qui officie déjà à la fédération sur les concours nationaux.
- Paul Saguez,
- Jean-Paul Chaumy.

Des formations régionales se feront à la demande.

L'idéal serait que chaque département puisse également forer une équipe départementale – qui serait formée et soutenue par l'équipe régionale – afin d'organiser des formations localement.

Il serait intéressant de regrouper les organisateurs de compétitions afin de les initier.

Ces volontaires officient déjà sur des compétitions comme les championnats régionaux et les DR.

Ils possèdent du matériel personnel mais le comité se doit d'investir en équipement comme un routeur et des tablettes etc.

Il est proposé que ces trois formateurs s'ils sont d'accords soient en charge de la gestion de ce matériel. Une proposition est faite d'indemniser les responsables IANSEO se déplaçant sur les championnats régionaux.

Une visio va être organisé afin de mettre cela en place.

Commission Sportive Parcours

Bilan du début de saison

Belle organisation du club de Enquin lez Guinegatte.

A noter peu de participants.

2 rue Jacques Daguerre 06200  
COMPIEGNE Site web:  
[www.arc-hauts-de-france.com](http://www.arc-hauts-de-france.com)  
Messagerie: [arc-hauts-de-france@orange.fr](mailto:arc-hauts-de-france@orange.fr) N° Siret : 412  
115 008 APE/NAF 9319Z





Réunion du comité directeur - visioconférence – du 30 avril 2026

Peggy est déjà à la recherche des organisateurs de l'année prochaine. Une piste est envisageable avec le club de Nanteuil.

Commission Sportive Cibles

Divisions Régionales

Les équipes engagées

DR Excellence	CO	F		4	27
		H		11	
	CL	H		12	
DR Promotion	CO	F/H		11	43
	CL	F/H		32	
DR Jeunes	CL	F/H	GROUPE A U13/U15	3	15
			GROUPE A U18/U21	2	
			GROUPE B U13/U15	6	
			GROUPE B U18/U21	4	
<b>Nombre total d'équipes engagées : 85</b>					

À la suite d'une blessure, l'équipe de DR Promo Arc à Poulies de vieux Condé ne participera pas aux manches 2 et 3.

Envoi des règlements par chèque : comment faire ?

Les chèques seront envoyés au siège du comité régional.

L'année prochaine le règlement par les virements seront imposés.

Remboursement des organisateurs

À l'organisateur :

15€ par équipe inscrite + 8€ par archer ayant participé aux qualifications faisant partie d'une équipe.

Les appels à candidatures DR 2027 et championnats TAE 2027 qui seront lancé prochainement.

Bilan des premières manches

- La Couture (DRE / DRJ Groupe A) : aucun problème n'a été rencontré.
- Chauny (DR Promo / DRJ Groupe B) :  
De très fortes bourrasques n'ont pas permis de terminer les matches de classement. La solution retenue est que pour les équipes éliminées pour les demies finales gardent les points dus à leurs résultats. Quant aux les 4 équipes qui n'ont pas disputé leurs derniers matches le classement sera fait en fonction de leur classement sur leur classement lors des qualifications.

Inscription des équipes aux finales des DR :

Proposition de remise des prix lors des manches finales. Un trophée sera remis aux équipes terminant aux trois



Réunion du comité directeur - visioconférence – du 30 avril 2026

premières places du classement général dans chaque catégorie de DR.

Saison 2027

Les championnats de tir à 18m régionaux et départementaux

Championnats Régionaux

<b>Date</b>	<b>Catégories</b>	<b>Lieu</b>
13 / 14 février 2027	Jeunes / Barebow / Senior 3	2 candidats Wingles // Corbie et Villers-Bretonneux
20 et 21 février 2027	Senior 1 et Senior 2 CL / CO	Soissons et Villeneuve Saint Germain

L'idée est de donner à Wingles en 2027 afin de faire une équité au niveau géographique avec un championnat S1-S2 en Picardie le week-end suivant. Corbie et Villers-Bretonneux auraient quant à eux le championnat en 2028.

Vote de la décision :

7 votes pour Corbie – Villers-Bretonneux //

7 votes pour Wingles et 1 abstention.

Étant à égalité, Philippe du fait de sa fonction de président a une voix prépondérante.

Ce championnat des 13 et 14 février 2027 est attribué à Wingles. Corbie et Villers-Bretonneux se verront proposer l'organisation du championnat régional équivalant en février 2028.

Une justification sera donnée aux deux candidats.

Le championnat des 20 et 21 février 2027 est automatiquement attribué à Soissons et Villeneuve Saint Germain.

Championnats Départementaux :

<b>Aisne</b>	<b>Oise</b>	<b>Nord</b>	<b>Pas-de-Calais</b>	<b>Somme</b>
30 et 31 janvier 6 et 7 février	30 et 31 janvier	23 et 24 janvier 30 et 31 janvier	30 et 31 janvier	30 et 31 janvier

Proposition :

Remise en place du Circuit Régional :

Réflexion sur le règlement lors de la prochaine réunion de la commission sportive qui aura lieu prochainement.

Commission des Arbitres

2 rue Jacques Daguerre 06200  
COMPIEGNE Site web:  
[www.arc-hauts-de-france.com](http://www.arc-hauts-de-france.com)  
Messagerie: [arc-hauts-de-france@orange.fr](mailto:arc-hauts-de-france@orange.fr) N° Siret : 412  
115 008 APE/NAF 9319Z





## Réunion du comité directeur - visioconférence – du 30 avril 2026

Des difficultés ont perturbé la première manche de DR Promo à Chauny.  
Notre PCRA est intervenue et a cadré les observations faites lors du concours.

Les résultats des derniers examens ont été publiés.  
Nous avons deux nouveaux arbitres : un dans l'Aisne et un dans le Nord  
Le taux de réussite est de 66 %. Les résultats pourraient être meilleurs avec un travail plus approfondi de la part des candidats.

Le calendrier estival se complète au niveau des arbitrages.

Sylviane précise qu'un arbitre ne peut pas arbitrer et avoir une autre fonction en même temps comme gérer IANSEO. Elle va modifier le calendrier en conséquence.  
Il lui est demandé d'insister sur ce point lors des réunions de formation et de recyclage .

**"Une personne positionnée sur un arbitrage ne doit rien faire d'autre qu'arbitrer."**

### Commission Label et Formation

Déroulement des formations : en attente de l'organisation des examens avec les dates des jurys à définir.  
Remise des récompenses  
Plaquettes Label reçues récemment

### Commission Récompenses

Bilan de la campagne actuelle  
Pour cette année il y a 16 demandes et 1 refus. C'est équivalent à l'année dernière.

### Commission de Discipline

Courrier reçu de la part de la FFTA. Un souci est rencontré avec une personne. La commission de discipline va étudier le sujet et donner une réponse.

### Questions Diverses

Publication sur les réseaux sociaux  
Marc a été interpellé par Benoît Ravier directeur administratif de la FFTA, à la suite de vidéos venant de compétitions loisirs.

**Le CRTAHDF rappelle et précise que la responsabilité des présidents de clubs sera engagée en cas d'accident s'ils ne respectent pas ces deux règles fondamentales lors d'une compétition loisir inscrite au calendrier fédéral.**

- L'archer (ère) qui prend part à une compétition -même de loisir- doit être licencié (e) à la FFTA
- Seul les licencié(e-s) FFTA sont couvert(e-s) par l'assurance fédérale.

Lettre reçue de la part du club de Noyon concernant la première manche de DR Promo / DR Jeunes à Chauny.  
Sylviane se charge de faire une réponse circonstanciée sur celui-ci.

Clôture de la réunion : 22h10